

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 09 MARS 2021 : DELIBERATION N° 35

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 02 MARS 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le NEUF MARS à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Aymeric MERLAUD

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

Aymeric MERLAUD

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et notamment l'article 5-1,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » qui s'est réunie le 16 février 2021,

Considérant le dernier tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'ouverture au public du Parc zoologique et de la Ferme du Zoo nécessite de renforcer les effectifs de ces deux services,

Considérant qu'à ce titre, il est nécessaire de procéder au recrutement de personnel contractuel, non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, dont la durée de l'engagement est de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois, comme suit :

Filière technique

- Création de 3 postes d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, soit 20/35èmes, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux, pour les périodes suivantes :
 - ➔ 1 agent du 1^{er} avril 2021 au 15 septembre 2021 inclus,
 - ➔ 1 agent du 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021 inclus,
 - ➔ 1 agent du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus,

- Création de deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, soit 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de soigneur animalier, pour les périodes suivantes :
 - 1 agent du 1^{er} avril 2021 au 30 novembre 2021 inclus,
 - 1 agent du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021,
- Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet, soit 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des enclos, et ce, du 16 juin 2021 au 30 novembre 2021 inclus,

Filière animation

- Création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux, à temps complet, soit 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'agent d'animation, du 22 mars 2021 au 31 août 2021 inclus,

Filière administrative

- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, soit 20/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'accueil et caissière, du 15 avril 2021 au 31 août 2020 inclus,

Considérant qu'en cas de protocole sanitaire renforcé spécifique aux parcs de loisirs, dans le cadre de la crise de la Covid-19, il sera nécessaire de procéder au recrutement de personnel supplémentaire au sein du Parc zoologique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-I-1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, comme suit :

Filière technique

- Création de 3 postes d'Adjoint technique territorial, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine, soit 20/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux, et ce, du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2021 inclus,

Considérant que le contrat d'engagement pourra faire l'objet d'un renouvellement éventuel, si les besoins du service le justifient, dans les limites fixées l'article 3-I-1^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, mentionnées ci-dessus,

Considérant que les périodes d'engagement mentionnées ci-dessus pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, notamment en cas de décalage de la date d'ouverture du parc zoologique et de la Ferme du Zoo,

Considérant que les congés payés pourront être rémunérés à raison de 1/10^{ème} de la rémunération brute perçue,

Considérant que les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès aux cadres d'emplois concernés et que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, selon les fonctions occupées, la qualification détenue et à l'expérience acquise par l'agent,

Considérant, d'autre part, que le Centre de Supervision urbain, situé dans les locaux de la Police municipale, fonctionne actuellement du lundi au vendredi, avec la présence de deux opérateurs de vidéosurveillance,

Considérant qu'à titre expérimental, il est proposé que le Centre de Supervision urbain soit également opérationnel le samedi et qu'à ce titre, il est nécessaire de renforcer le personnel en fonction, par un troisième opérateur de vidéosurveillance, recruté sur la grade de catégorie C d'Adjoint technique territorial, à temps complet, non permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article 3-I-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, dont la durée de l'engagement est de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois,

Considérant, en outre, qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

Filière technique

- Création d'un poste d'Adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de maçon,
- Création d'un poste d'Adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'électricien,
- Création d'un poste de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux, à temps complet, à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de Technicien informatique, avec pour missions principales :
 - ✓ Diagnostiquer et résoudre les dysfonctionnements matériels et logiciels,
 - ✓ Délivrer une assistance et conseils aux utilisateurs,
 - ✓ Assurer le déploiement de nouveaux matériels et technologies,
 - ✓ Participer à l'administration des serveurs des Systèmes d'Informations,
 - ✓ Participer à la sécurité du S.I. et des sauvegardes,
 - ✓ Assurer le support des progiciels en relation avec les éditeurs,
 - ✓ Etre force de proposition en matière de matériels et technologies,
 - ✓ Assurer la veille technologique et prospective,
- Création d'un poste d'Ingénieur territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions d'Ingénieur bâtiments et Espaces publics, dont les missions seront les suivantes :

- ✓ Mettre en œuvre la partie technique des projets en lien avec les services gestionnaires des projets (Ecoles, Equipements sportifs, bâtiments culturels et culturels, bâtiments administratifs),
- ✓ Diriger, coordonner et animer le bureau d'études, composé de chargés d'opérations et d'un dessinateur - projeteur,
- ✓ Piloter les projets de création ou de réhabilitation de voiries communales,
- ✓ Assurer le montage des opérations en conformité avec les réglementations inhérentes à chaque projet,
- ✓ Assurer le suivi technique de la maîtrise d'œuvre et des travaux concernant les opérations d'aménagement ou création de bâtiments, d'aménagement d'espaces publics ou de voiries,

Filière administrative

- Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de Juriste au sein du service Commande publique, dont les missions seront les suivantes :
 - ✓ Elaborer et suivre les contrats de la commande publique (procédure, rédaction, attribution, suivi administratif...),
 - ✓ Assister et conseiller juridiquement les directions et services opérationnels (veille, notes, contrôle, analyse des risques juridiques...),
 - ✓ Mettre en œuvre la politique d'achats (accompagnement de la définition du besoin, « sourcing », « benchmark » objectifs de développement durable...),
 - ✓ Participer à l'optimisation des actions et des outils (démarche qualité, « reporting » ...),
 - ✓ Gestion des contrats,

Filière administrative ou technique

- Dans le cadre de la phase de déploiement d'Action Cœur de Ville avec la signature prochaine de l'avenant et de son opération de revitalisation du territoire, il est proposé la création d'un poste de Chargé de mission « Action Cœur de Ville », à temps complet, relevant, soit des grades de catégorie A d'Ingénieur territorial ou d'Attaché territorial, dont les missions seront les suivantes :
 - ➔ Suivre et actualiser l'avenant « Action Cœur de Ville » et l'Opération de Revitalisation Territoriale (O.R.T.) :
 - ✓ Mobiliser les différents partenaires pour le suivi des 33 actions (dynamisation du réseau, mise en place d'outils de suivi régulier),
 - ✓ Actualiser les 33 fiches projet, des calendriers et des budgets,
 - ✓ Préparer les décisions municipales (délibérations, avenants, etc.) et suivre celles des partenaires,
 - ✓ Organiser la communication autour de la réalisation de certaines actions, en lien avec le service communication,
 - ➔ Piloter les différents projets d'Action Cœur de Ville » portés par la Direction du Développement Urbain et accompagner les porteurs de projet investis sur le

territoire :

- ✓ Projets de renouvellement urbain (Clouterie, Violaine) : suivi des missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), des différentes procédures pour permettre la réalisation des projets en lien avec la direction des services techniques (environnementales, patrimoniales, préparation de la maîtrise d'œuvre, etc.), préparation des réunions, montage des dossiers de demande de subvention en lien avec la direction des finances, etc.
- ✓ Projet de résidence CROUS, divers projets immobiliers ou de renouvellement urbain (Hôpital Pasteur, îlot Vauban ; convention avec Action Logement, etc.)
- ➔ Être l'interlocuteur de la CAMVS dans la mise en œuvre de l'intervention sur les copropriétés du centre-ville :
 - ✓ Suivre la mise en œuvre du dispositif et participer aux différentes réunions organisées,
 - ✓ Préparer, en lien avec la communication, l'information des propriétaires et locataires concernés par le dispositif,
 - ✓ Faire le lien avec les différentes actions mise en place sur le commerce et le patrimoine Lurçat,
- ➔ Préparer, organiser et piloter l'ensemble des instances et groupes de travail « Action Cœur de Ville » :
 - ✓ Être de force de proposition dans la gouvernance, l'organisation, le pilotage et l'animation du projet,
 - ✓ Mettre en place le dispositif d'évaluation dans le cadre du partenariat avec l'ADUS,
 - ✓ Assurer une veille sur l'ensemble des appels à projets du dispositif,
 - ✓ Préparer, organiser et animer les différentes réunions (convocation, ordre du jour, présentation, compte rendus) : comité des partenaires, réunions thématiques, etc.,
 - ✓ Le poste non pourvu sera subséquemment supprimé.

Filière médico-sociale

- Création d'un poste d'Infirmier en soins généraux de classe normale, grade de catégorie A relevant du cadre d'emplois des Infirmiers territoriaux en soins généraux, à temps complet à raison de 35/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de Directrice adjointe de structure multi accueil, dont les missions seront les suivantes :
 - ✓ Seconder la directrice dans ses fonctions et l'accompagner dans son rôle d'encadrement d'équipe et dans la gestion administrative de la structure,
 - ✓ Être le relais lors des absences de la directrice et prendre la responsabilité de la structure,
 - ✓ Participer à l'organisation générale et au bon fonctionnement quotidien de la crèche, ainsi qu'à l'élaboration du projet d'établissement, des protocoles d'urgence et de prévention avec la directrice et le médecin référent,
 - ✓ Participer à l'élaboration des plannings du personnel, à la préparation des réunions d'équipe, au conseil de crèche,

- ✓ Recevoir les familles pour le dossier d'inscription, la réalisation des contrats d'accueil et toute situation particulière,
- ✓ Assurer l'accueil des enfants, tout en veillant à leur bien-être physique et psychologique, être garant de leur éveil par la mise en place de différentes activités,
- ✓ Assurer une prévention et une surveillance médico-sociale des enfants et le suivi des vaccinations,
- ✓ Assurer un rôle de formation et d'accompagnement du personnel de la crèche.

Les 5 postes mentionnés ci-dessus seront occupés par des fonctionnaires.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, par des agents contractuels sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans.

Le contrat des agents sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période de 6 ans, si le contrat doit être reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée.

Filière administrative

- Création d'un poste de Rédacteur territorial principal de 2ème classe relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, à temps non complet, à raison de 17/35^{èmes}, pour exercer les fonctions de concepteur de contenus multimédias, au sein du service communication, avec pour missions principales :
 - ✓ Réalisation d'actions de communication par le biais de contenus photo et vidéo, en lien avec les objectifs de communication fixés,
 - ✓ Organise les différents contenus multimédias (textes, musiques, vidéos, animations et images) en lien avec les infographistes, le journaliste et le chargé de marketing territorial du service communication,

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-3-4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans.

Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, si le contrat doit être reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès aux cadres d'emplois concernés et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, selon les fonctions occupées, la qualification détenue et à l'expérience acquise par l'agent.

Considérant que, pour les postes créés ci-dessus, les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, les emplois permanents et non permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 22 MARS 2021

Affiché le : 25 MARS 2021

Notifié le :